



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1735

Lyon 3e - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu'au 30 décembre 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert, au profit du CCAS - EI 03438

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1735 - LYON 3E - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE SIGNEE LE 17 SEPTEMBRE 2021, RELATIF A LA PROLONGATION JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2022 DE LA MISE A DISPOSITION DU TENEMENT IMMOBILIER SIS 219 RUE PAUL BERT, AU PROFIT DU CCAS - EI 03438 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, cadastré 69383EL25, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 03 438. Il est composé d'un bâtiment R+2, d'une surface habitable d'environ 228 m², élevé sur caves et d'un jardin.

Au travers de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, la Ville de Lyon s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement d'urgence sur le territoire.

A ce titre, et afin de procéder à la mise à l'abri de 26 jeunes majeurs, la Ville de Lyon a mis à disposition du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lyon le tènement immobilier précité dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux d'une durée de 3 mois à compter du 21 juin 2021. Lors de sa séance en date du 30 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la gratuité de cette mise à disposition, laquelle, conformément à la convention, a été prolongée de manière expresse pour trois mois supplémentaires, soit jusqu'au 20 décembre 2021.

Un avenant n° 1, présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2021, a autorisé la prorogation de la mise à disposition du tènement au profit du CCAS jusqu'au 30 juin 2022

A ce jour, le projet « station » (prise en charge des jeunes en recours) porté par la Métropole de Lyon et l'Etat est en cours de finalisation et nécessite la poursuite de cette mise à disposition.

Il est donc proposé un avenant n° 2 à la convention d'occupation consentie au profit du CCAS en vue de la prorogation de la mise à disposition pour une nouvelle période de 6 mois, renouvelable expressément pour une même durée.

La valeur locative de cette mise à disposition est de 32 980 € et le CCAS prend à sa charge les abonnements et les coûts des fluides.

Vu la convention d'occupation précaire du 17 septembre 2021 ;

Vu la prorogation expresse de la convention ;

Vu l'avenant n° 1 ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La prorogation de la mise à disposition jusqu'au 30 décembre 2022 du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'occupation, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET